



## DOSSIER D'AIDE A LA VISITE

# *Douane et contrebande*

### **Thèmes abordés**

- ? La contrebande aux 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles
- ? La contrebande par tous les moyens
- ? Les outils de contrôle

### **Durée de la visite**

Environ 45 minutes

### **Niveaux**

A partir de la classe de CM

# La contrebande aux 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

## La contrebande au 18<sup>e</sup> siècle

*Le 18<sup>e</sup> siècle est l'âge d'or de la contrebande. Pour conjurer la pauvreté, les frontaliers se font contrebandiers afin de ramener quelques sous à la maison.*

Outre le fait que de nombreux produits de consommation courante sont fortement taxés, il existe plusieurs raisons qui poussent à braver la Ferme Générale.

? La première cause est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la France est morcelée en provinces où les régimes de perception des taxes sont différents.

Ces différences viennent de la formation du royaume : au grès de leur intégration, les provinces ont bénéficié d'avantages, d'exemptions, de franchises... Ainsi, le Roi ne perçoit pas les mêmes droits partout.

Le meilleur exemple concerne la gabelle, l'impôt sur le sel détesté et impopulaire à cause de son inégalité sociale et géographique.

80% de la population paie cet impôt, mais les Nobles et le Clergé en sont exemptés : il repose en majeure partie sur les paysans.

Il existe 6 zones de tarification pour cet impôt où le prix du sel varie de 2 à 60 livres le minot (environ 50 kg de sel). La carte de la gabelle (*vitrine n°4*) illustre ces disparités :

? Pays de grande gabelle (Ile de France, Orléanais) : les plus taxés : le minot de sel vaut entre 54 et 61 livres ;

? Pays de petite gabelle (Sud et Sud-Est) : le prix du sel varie entre 20 et 40 livres ;

? Pays de salines (Est) : le sel y est moins taxé car ces provinces sont productrices. Le minot de sel vaut de 12 à 36 livres ;

? Pays de quart bouillon (ouest de la Normandie) : le minot vaut 13 livres ;

? Pays rédimés (Sud-Ouest) : le prix du minot varie de 6 à 11 livres ;

? Pays exemptés ou provinces franches (Bretagne et Béarn) : le minot de sel varie de 1 à 4 livres seulement.

Alors que dans le Maine, il faut 2 jours de travail pour acheter 1 kg de sel une seule journée de travail permet à un breton d'en acheter 15 kg.

Devant ces différences, on comprend aisément pourquoi la contrebande entre zones franches et provinces frontalières était si important malgré un système répressif très dur.

Si l'on en croit un rapport de Necker, à la veille de la Révolution Française la contrebande du sel a conduit à l'arrestation de 2300 hommes, de 1800 femmes, de 6600 enfants et a condamné 300 individus aux galères. Ces chiffres sont uniquement valables pour l'année 1783 !



Carte des gabelles  
18<sup>e</sup> siècle  
vitrine n°4

La fin du règne de Louis XIV est marquée par une grande misère. Les guerres, financées par les impôts (dont la gabelle), concourent à l'appauvrissement de la population.

La contrebande prend plus d'ampleur lors des crises de subsistance. La misère et la pauvreté poussent les gens à perdre tout respect des lois et à ne pas craindre les condamnations.

De plus, pour beaucoup de contemporains, être contrebandier du sel (faux-saunier) n'est pas considéré comme un crime en raison des énormes différences de coût touchant ce produit.

? La seconde cause concerne des effets de mode qui provoquent l'engouement pour des marchandises fortement taxées : tabac, étoffes peintes, imprimées...

Or, certaines provinces appelées « à l'instar de l'étranger effectif » conservent le privilège du libre commerce de l'« herbe à Nicot » alors que dans tout le reste du royaume, le tabac est fortement taxé, d'où une importante contrebande.

MUSEE NATIONAL DES DOUANES

1, quai de la douane – 33064 Bordeaux cedex

Tél : 05 56 48 82 82 – Fax : 05 56 48 82 88

[contact@musee-douanes.fr](mailto:contact@musee-douanes.fr) – [www.musee-douanes.fr](http://www.musee-douanes.fr)

Avant Colbert, le système douanier en France constitue une véritable mosaïque : douanes intérieures, multiplicité des taxes locales, des droits de passage... en sont la cause.

Colbert va tenter une réforme, mais devant les résistances, la France du XVIII<sup>e</sup> siècle reste divisée en 3 groupes de provinces (cf. carte des traites, vitrine 4) :

? Les « Cinq Grosses Fermes » (elles correspondent au domaine royal centré sur le Bassin Parisien) ont accepté la réforme de Colbert : tous les droits particuliers ou locaux n'existent plus. Les droits de douane ne sont perçus que lorsque des marchandises entrent ou sortent des « Cinq Grosses Fermes » qui forment un état dans l'Etat.

? Les provinces ayant refusé cette réforme sont dès lors « réputées étrangères » c'est-à-dire qu'elles vont payer des droits entre elles et avec les provinces des Cinq Grosses Fermes. Chacune de ces provinces constitue une entité douanière indépendante.

? Enfin, les villes ou les régions nouvellement conquises conservent des privilèges avec l'étranger : ce sont des provinces « à l'instar de l'étranger effectif ». Elles ont le droit de commercer librement avec l'étranger, mais doivent acquitter des droits à l'entrée en France.

Au gré des arrangements qui font suite aux conflits, certaines régions voient leur activité économique rompue par une nouvelle frontière. La contrebande constitue un moyen de préserver ces liens.



Carte des Traités  
18<sup>e</sup> siècle  
vitrine 4

? La dernière cause concerne l'appât du gain, le goût de l'aventure, la rébellion par rapport à un ordre établi. Souvent, il n'y a pas opposition au Roi mais à ses commis, les Fermiers Généraux.

C'est dans cette catégorie que le célèbre Mandrin peut être classé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il pratique la contrebande du tabac à grande échelle avec une troupe d'environ 800 hommes qui ne refusait pas le combat avec les gabelous.

## Figures célèbres

*Lorsque l'on parle de contrebande, le nom de Mandrin vient tout de suite en mémoire. Il faut dire que malgré une très brève carrière, ses exploits ont beaucoup marqué ses contemporains*

Louis Mandrin (1725-1755), capitaine des contrebandiers, a officié pendant un bref moment, de 1750 à 1754. Il n'avait que 25 ans lorsqu'il rejoignit une troupe de contrebandiers qui sévissait entre la France, la Suisse et la Savoie.

Le 18<sup>e</sup> siècle a été celui des grands groupes de contrebandiers qui comptèrent souvent plusieurs dizaines d'hommes. Malgré le risque encouru s'ils étaient pris (cinq ans de galères la première fois, la pendaison en cas de récidive ; la peine de mort s'ils étaient armés), ces hommes n'hésitaient pas à braver la loi pour leurs marchandises de contrebande.

Mandrin s'est particulièrement illustré avec son groupe qui a compté jusqu'à 800 hommes. Son audace, sa ruse, lui bâtirent très vite une solide réputation et lui valurent la complicité de la population d'autant qu'il n'hésitait pas à affronter les gabelous, très impopulaires à l'époque. Il mena des campagnes

rapides qui l'amènèrent jusqu'en Franche-Comté, en Auvergne, en Rouergue... Capturé sur dénonciation, il fut exécuté à Valence à l'âge de 30 ans. Après lui, il y eut peu de grandes troupes organisées.

Jean Cottureau (1757-1794) est une autre figure du 18<sup>e</sup> siècle. Pour rester dans l'anonymat, il prit le surnom de Jean Chouan (du nom breton des chats-huants).

Il pratiquait le faux saunage<sup>e</sup> seul ou avec des membres de sa famille près de Lav al dans le Maine. Il n'a jamais formé de grands groupes de contrebandiers, mais il n'hésitait pas à s'en prendre violemment aux gabelous. Ses activités cessèrent lorsque la Convention abolit la gabelle. Cependant, il joua un rôle actif dans la contre-révolution dans le Maine, auquel il donne son nom, la chouannerie.

## La contrebande au 19<sup>e</sup> siècle

*La contrebande du 19<sup>e</sup> siècle se concentre uniquement aux frontières nationales, terrestres ou maritimes. Elle sévit principalement le long de la frontière franco-belge*

A la veille de la Révolution Française, les Cahiers de Doléances abordent plusieurs points concernant la Ferme Générale. Ils dénoncent le système des frontières intérieures qui génèrent bien des inégalités.

La Ferme Générale est directement mise en accusation, et à travers elle les fermiers généraux, car les impôts sont affermés aux financiers que sont les fermiers généraux. Le Roi vend aux enchères le droit de prélever l'impôt, par baux de 6 à 12 ans : ceux qui peuvent surenchérir avancent la somme totale et se remboursent en prélevant l'impôt, l'excédant leur servant de rémunération. Ce système a permis à de nombreux fermiers de s'enrichir considérablement, attirant la haine populaire.

De fait, la Ferme Générale est abolie en 1791 et est remplacée par la Régie des Douanes Nationales le 1<sup>er</sup> mai de la même année. Les fermiers généraux, accusés de malversations, sont exécutés (cf. « *Affaire des Fermiers Généraux 19 floréal* » vitrine n°10). Parmi eux, se trouve le chimiste Lavoisier (son nom est orthographié Savoisien).

Autre impact de la Révolution sur les douanes : la suppression des frontières internes. Désormais, les douaniers s'occupent seulement de la surveillance des frontières nationales. La contrebande « interne » qui consiste à s'approvisionner dans les provinces françaises limitrophes disparaît, d'autant plus que la gabelle est supprimée. En revanche, la contrebande nationale se développe. Les causes qui poussent à ce type de fraude sont cependant différentes de celles du 18<sup>e</sup> siècle.

? La première est que le 19<sup>e</sup> siècle est marqué par un dirigisme très fort de l'Etat. La Révolution Française instaure le protectionnisme, Napoléon met le Blocus Continental en place. Cette mesure, qui visait à asphyxier l'économie anglaise en interdisant l'entrée dans l'Empire de toute marchandise anglaise, déclenche un vaste mouvement de contrebande. L'industrie française en souffre. Le port de Bordeaux est particulièrement touché puisque les

exportations de vin vers l'Angleterre sont supprimées.

Les « smugglers » débarquent des denrées coloniales (cacao, sucre, café...) que l'on consomme de plus en plus couramment depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour remédier aux crises de surproduction agricole, Napoléon a même recours à la « contrebande légale ». Des licences sont accordées pour favoriser l'exportation des marchandises françaises vers l'Angleterre.

A la chute de Napoléon, le protectionnisme, mis en place depuis la Révolution, est poursuivi malgré une tendance générale à la diminution des droits, mais ceux-ci restent trop élevés.

? La deuxième cause à la montée de la contrebande au 19<sup>e</sup> siècle porte sur des aspects économiques et sociaux.

Une journée de travail atteint 12 heures par jour en usine, dans les champs, pour des salaires très bas. Il n'y a pas de protection sociale. Vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, un ouvrier gagne 19 € par jour, un passage de tabac rapporte un peu plus de 50 €. Pour les plus pauvres, la contrebande constitue un moyen d'acquiescer des produits moins cher ou de subvenir aux besoins quotidiens.

La contrebande du tabac se pratique essentiellement aux frontières du Nord de la France. Le tabac belge y est nettement moins cher.

? La dernière cause à la contrebande concerne les changements de frontière. Ceux-ci sont souvent mal perçus car l'identité culturelle des frontaliers est rompue par un tracé arbitraire qui sépare des familles, qui brise des liens de nature amicale, économique... établis depuis longtemps.

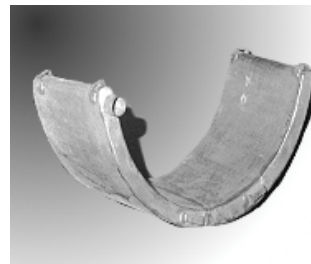
Ce cas de figure est particulièrement présent dans le Nord où aucun cours d'eau, aucun relief ne justifie la présence d'une frontière.

## La contrebande au 20<sup>e</sup> siècle

*Les nouveaux moyens de circulation – automobile, avion, train – ont bouleversé la « petite contrebande » qui se pratiquait seul ou en groupes de porteurs.*

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'aspect économique de la contrebande demeure. La fraude du « belge »<sup>4</sup> et de l'alcool tient une place importante. Le bidon anatomique (vitrine 45) date de 1918. Il était maintenu au niveau de l'abdomen à l'aide de bretelles et rempli d'alcool. Il permettait de passer la frontière au nez et à la barbe des douaniers, à moins que le porteur ne soit contrôlé...

Les contrebandiers des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles s'affrontèrent fréquemment dans des combats violents et parfois meurtriers. Au 20<sup>e</sup> siècle, la confrontation reste difficile.



Bidon anatomique, fin 19<sup>e</sup> siècle  
vitrine 45

Le mythe du « bon contrebandier » est mis à mal par un épisode dramatique : en effet, durant la Seconde Guerre Mondiale sont apparus ceux que l'on nomme les « contrebandiers de la mort ».

La *Demarkationlinie* séparait la France en deux du Pays Basque à la Frontière franco-suisse. De nombreuses personnes, fuyant le régime nazi tentaient de franchir cette « frontière » pour passer en zone libre. Des passeurs peu scrupuleux firent du franchissement de la *Demarkationlinie* un trafic lucratif : ils louèrent leur connaissance du terrain, parfois théorique. Les plus malhonnêtes d'entre eux profitèrent du désespoir de leurs victimes pour les dévaliser, les abandonner.

Inversement, d'autres furent des passeurs bénévoles par simple patriotisme. Ce type particulier de contrebande a été l'une des premières formes de la résistance.

## La contrebande par tous les moyens

### Des cachettes astucieuses

*En effet, de tout temps, les contrebandiers ont utilisé des cachettes astucieuses pour passer en fraude des marchandises multiples et variées.*

Tous les moyens possibles et imaginables ont été tentés pour le passage en fraude de marchandises.

Mais les contrebandiers ont toujours une longueur d'avance : de l'étoffe enroulée autour de la taille, aux semelles creuses pour passer des allumettes en passant par le bidon anatomique pour la contrebande d'alcool (cf. vitrine 45), tous les moyens sont bons.

La contrebande moderne a également ses cachettes. La vitrine 47 nous montre une statuette évidée qui a servi à transporter de la drogue. Tous les moyens ne sont pas aussi innocents : ainsi, pour quelques milliers de francs, des passeurs ingèrent des boulettes de drogue (héroïne, cocaïne) enroulées dans des préservatifs. Les risques encourus sont bien importants pour une telle rémunération : qu'un sachet soit percé et c'est la mort assurée.

Les animaux sont parfois exploités bien malgré eux pour le trafic de drogue. Ils ingèrent, selon le principe décrit plus haut, des boulettes de drogue. Ils traversent la frontière bien « innocemment » dans des camions servant à transporter le bétail, puis une fois à destination, les bêtes sont tuées. Il ne reste plus qu'à récupérer la marchandise.

### Les chiens fraudeurs

*Le 19<sup>e</sup> siècle a été celui des chiens fraudeurs. Chargés de marchandises de contrebande, ils ont surtout été utilisés aux frontières du nord et de l'est de la France.*

Au 19<sup>e</sup> siècle, les chiens étaient utilisés bien pour transporter des marchandises de contrebande. Spécialement dressés à cet effet, ils apprennent à se méfier des inconnus et à rentrer chez eux malgré de longues distances. Ils portent le bât, spécialement conçu de manière à répartir la charge équitablement pour ne pas fatiguer l'animal.

Pourtant, ce fameux mythe a perduré jusqu'aux années 1980, notamment au travers les épisodes de la contrebande dans le Pays Basque.

Or, ce qui caractérise le plus la contrebande du 20<sup>e</sup> siècle est le grand banditisme. Trafic de drogue, d'armes en sont les meilleurs exemples.

La contrebande n'est plus pratiquée par les frontaliers. Le développement des moyens de communication a multiplié les origines des fraudeurs. Jusqu'à l'ouverture des frontières, de nombreux touristes profitaient de leurs vacances pour ramener de l'alcool, des cigarettes...

Le développement des moyens de communication a également d'autres impacts, en matière de quantité : alors que les contrebandiers des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles étaient des porteurs qui convoyaient quelques kilos de marchandises, ceux du 20<sup>e</sup> siècle utilisent des semi-remorques, des jets privés, des cargos...



Statuette africaine évidée pour le trafic de drogue  
20<sup>e</sup> siècle  
vitrine 47

Le chien est alors prêt à exécuter son premier voyage. On l'emmène à l'étranger où il est maltraité ; puis on le charge et on favorise sa fuite vers son maître. Un chien porte entre 4 et 5 kg de marchandise. Vers 1840, on estime à plusieurs milliers le nombre de chiens fraudeurs.

MUSEE NATIONAL DES DOUANES

1, quai de la douane – 33064 Bordeaux cedex

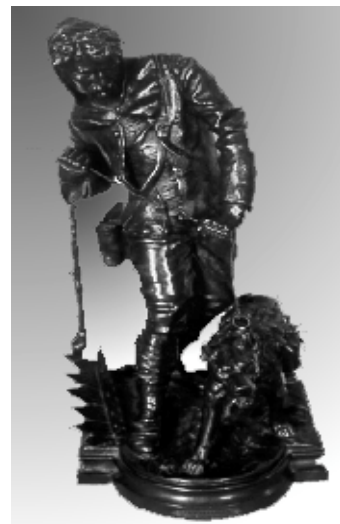
Tél : 05 56 48 82 82 – Fax : 05 56 48 82 88

[contact@musee-douanes.fr](mailto:contact@musee-douanes.fr) – [www.musee-douanes.fr](http://www.musee-douanes.fr)



Les plus malins d'entre eux apprennent vite à se méfier des douaniers et de leurs chiens, malgré cela, leur sort est souvent la mort. En effet, l'administration douanière, devant l'ampleur de ce phénomène décide de prendre des mesures radicales : l'importation ou l'exportation de gros chiens est interdite. De plus, une prime est versée pour chaque animal abattu. La preuve à ramener est la patte avant droite du chien. En 6 ans, ce sont ainsi 120 000 francs de primes qui sont versées pour l'abattage de 40 000 chiens !

Le musée possède un bronze de E. Carlier (1848-1927) intitulé « *Le contrebandier et son chien* ». Cette œuvre montre un chien « blatté »<sup>5</sup>, le collier hérissé de pointes, tenu en laisse par son maître, un contrebandier. Ces derniers utilisaient souvent leur animal pour transporter des marchandises et pour leur force motrice : en cas de fuite, le chien tire son maître pour l'aider à distancer les douaniers.



*Le contrebandier et son chien,*  
bronze de Carlier,  
19<sup>e</sup> siècle  
près de la vitrine 4

## Les pacotilleurs

*Les pacotilleurs ont sévit du 19<sup>e</sup> siècle à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Comme son nom l'indique, cette forme de contrebande portait sur de petites quantités de marchandises. Elle était surtout pratiquée à la frontière franco-belge.*

Les pacotilleurs transportaient de petites quantités de marchandises, sans les déclarer aux postes frontières. Cette forme de contrebande s'effectue quotidiennement par une foule nombreuse : journalier, ouvriers... traversent la frontière pour aller travailler ou promeneurs du dimanche qui profitent du passage de la frontière pour faire de petites emplettes. Hommes, femmes et enfants y participent. C'est un moyen d'enrichir un peu l'ordinaire ou de gagner quelques centimes. Les marchandises passées sont principalement du café, du sucre et des allumettes que l'on trouve moins chères en Belgique.

Le tableau *La visite des pacotilleuses* aussi nommé *Les douaniers curieux* (copie de l'œuvre de Rémy Cogghe) représente deux douaniers, accompagnés de leurs chiens, en train de « visiter » une femme, tandis que ses deux compagnes regardent. Cette pratique de la fouille est mal perçue par la population, on imagine bien pourquoi ! Dans les gares, l'administration a très tôt employé des femmes de douaniers pour effectuer les « visites » sur les voyageuses, ce sont les « visiteuses ».



*La visite des pacotilleuses*  
copie de l'œuvre de Rémy Cogghe  
près de la vitrine 45

## Les outils de contrôle

### Sur le terrain

*Du 18<sup>e</sup> siècle à une époque encore très récente, les méthodes de travail sur le terrain ont peu changé. Les douaniers chargés de la surveillance du terrain portent un uniforme.*

La surveillance du terrain est basée sur l'observation. Le matin, les douaniers partent relever les pistes de contrebandiers et observent les mouvements aux abords des côtes et des frontières terrestres. De nuit, les douaniers partent en patrouille ou en embuscade.

La durée journalière des services est longtemps restée très éprouvante : jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci

n'est jamais inférieure à 10 heures. En montagne, les services durent plusieurs jours.

L'embuscade se pratique généralement à deux. Souvent, les douaniers partent accompagnés d'un chien : leur flair, leur ouïe en font des auxiliaires précieux. Ils sont spécialement dressés pour avertir discrètement leur maître si un contrebandier approche.

Lors de l'embuscade, les agents doivent rester immobiles de longues heures ; ils sont soumis aux intempéries. Afin d'exercer leur surveillance dans des conditions moins rudes, les douaniers ont inventé dès le XIX<sup>e</sup> siècle le « lit d'embuscade ».

Au début simple sac à pied, puis tabouret d'embuscade (il leur évite de rester assis sur un sol gelé), il se transforme en une sorte de lit de camp pliable et portable. Un « sac de couchage » en peau retournée est posé sur un cadre en bois tendu de cordes, plus tard matelassé. Ces lits permettent aux agents d'être isolés du mauvais temps.



lit d'embuscade, fin 19<sup>e</sup> siècle  
vitrine 7

## Dans les bureaux

*Toute marchandise importée ou exportée doit être déclarée dans un bureau de douane pour être vérifiée (les douaniers s'assurent qu'il n'y a pas fraude) et soumise à des droits et des taxes.*

La vérification passe par toute une panoplie d'outils pour contrôler le contenu des ballots, des paquets, des tonneaux ; d'autres servent à peser, dénombrer, mesurer les marchandises...

Les vitrines 40 à 42 donnent un aperçu de ces objets, nombreux et curieux. Certains ont servi jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Une infinité de types de sondes, de toises ou de veltes permet de s'assurer de l'absence de marchandises dissimulées dans les colis et de prélever des échantillons pour s'assurer qu'il n'y a pas fraude.

Au 19<sup>e</sup> siècle, on utilise des cannes-toises (*vitrine 40*) pour mesurer les bêtes de somme et de trait. Celles-ci sont interdites à l'exportation ; toute bête passant la frontière devait donc être précisément décrite.

Les progrès industriels du 19<sup>e</sup> siècle amenèrent de nouveaux produits, la complexité des réglementations mena à l'abandon de ces méthodes artisanales. Ainsi, dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, des laboratoires furent créés dans certaines grandes villes de France (Paris, Lille, Lyon, Bordeaux...).

Ces laboratoires sont toujours en activité. Ils s'assurent que les normes de sécurité sont bien respectées et travaillent en collaboration avec la DGCCRF<sup>6</sup>.

## Les moyens modernes de lutte contre la fraude

*La lutte contre la fraude a toujours fait partie du travail du douanier. Celui-ci a dû s'adapter au 20<sup>e</sup> siècle : l'augmentation de la circulation des marchandises et des personnes, les nouveaux moyens de transport... ont modifié la donne.*

De nouveaux moyens de contrôle permettent aux douaniers de lutter contre la fraude. Leur action porte sur de nombreux trafics, dont celui de la drogue.

Les moyens dont disposent les douaniers leur permettent de sonder les véhicules à la recherche d'espaces creux pouvant servir de cache. Si l'on vous suspecte de transporter de la drogue dans votre véhicule, celui-ci peut-être saisi pour les douaniers et démonté.

Les équipes maître-chien sont également de très bons outils, elles sont principalement utilisées dans la lutte contre le trafic de drogue, contre le terrorisme.

Dans les aéroports, toute personne suspectée de transporter de la drogue est fouillée ; elle peut également être soumise à des rayons X si l'on pense qu'elle a ingéré des boulettes de drogue.

<sup>1</sup> Ferme Générale : « ancêtre » de la Douane au 18<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Faux saunage : le faux saunage concerne la contrebande du sel.  
« Smugglers » : contrebandiers anglais.

<sup>4</sup> « Belge » : nom donné au tabac en provenance de Belgique.

<sup>5</sup> « Blatté » : un chien était « blatté » quand il était revêtu d'une sorte de carapçon dans lequel on transportait des marchandises de contrebande.

D.G.C.C.R.F. : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes